

RAPPORT N° 94/7-24
au Conseil Municipal

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

Conformément aux Articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement desdites voies.

Je vous demande donc :

- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants concernant les parcelles mentionnées en annexe ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;
- de m'autoriser également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 94/7-24
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 9 novembre 1994

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/7-24 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Transport et Circulation ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 2

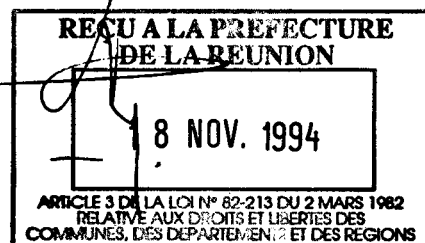
Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 16 NOV. 1994

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



**ANNEXE DU RAPPORT N° 94/7-24
au Conseil Municipal
en séance du mercredi 9 novembre 1994**

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS
POUR CREATION, ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT
DE VOIES PUBLIQUES**

1 / 2

Référence cadastrale	Situation	Propriétaire
AL 0328	7 bis Rue Liancourt 97400 SAINT-DENIS	M. Ido MASCAREL
AP 0095	290 Rue Maréchal Leclerc 97400 SAINT-DENIS	M. Ilyas MANGROLIA
AP 0218	Angle des Rues Maréchal Leclerc et du Butor 97400 SAINT-DENIS	M. Gaston CHAN CHEUNG
BP 0240	3 Chemin des Maraîchers Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. Camille PAYET
BR 1214	Chemin des Longanis Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. Gérard J. Marie AHO
BR 1527	Rue Antoine Roussin Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. Saïd SAGAF
BV 0548	12 Ruelle Tamarins Montgaillard 97400 SAINT-DENIS	Mme M. Madeleine GRONDIN
BV 0622	47 Route de Saint-François 97400 SAINT-DENIS	M. Daniel MAILLOT
CR 0240	70 Chemin des Fougères Saint-François 97400 SAINT-DENIS	M. Henri Claude PAUSE
CS 0842	99 Chemin Finette 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. Jean Pierre APAVOU

**ANNEXE AU RAPPORT N° 94/7-24
au Conseil Municipal
en séance du mercredi 9 novembre 1994**

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS
POUR CREATION, ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT
DE VOIES PUBLIQUES**

2 / 2

Référence cadastrale	Situation	Propriétaire
CS 0368 906-908	354 Route de Bois-de-Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. Jean Claude BEGUE
CT 0575	Allée des Bégonias 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme Marie Josephe PORTIER
CW 0308	Chemin de la Boucle Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. Georges B. GRONDIN
CW 0450	Chemin de la Ferme Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. Aubin SAMBRINGA
CW 0668	8 Chemin de la Butte Lotissement Isnel Payet Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. Christian ARMAND
CW 0789	151 Route Jules Reydellet Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. Lico BUISSON DELARICHAUDY
HI 0291	183 Route de Bois-de-Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. Christian BRUNET

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mercredi 9 novembre 1994
et annexé au Rapport et à la Délibération n° 94/7-24

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND

